



ÉTUDIANTS EN INHALOTHÉRAPIE

Mise en garde: les informations contenues dans ce tableau sont à titre indicatif seulement et ne sont pas exhaustives.

 Ces mesures sont réservées aux personnes inscrites au programme d'études dont le diplôme donne ouverture au permis de l'Ordre.

Je suis **étudiant ou étudiante** en Techniques d'inhalothérapie

J'ai réussi tous les **cours de discipline spécifiques** des 2 premières années du programme d'études

Je suis en 3° année et il me reste l'équivalent d'au plus une session à temps plein pour terminer le programme d'études

Soumettre une **Demande d'externat en inhalothérapie**

Soumettre une

Demande d'autorisation spéciale*

Une fois la demande acceptée au terme de l'analyse

Inscription au Registre des externes en inhalothérapie

Délivrance d'une Autorisation spéciale d'état d'urgence sanitaire pour étudiant

Droit d'exercice COVID-19

Titre professionnel: «ext. inh. »/«r.t. extern»

Activités professionnelles:

- 1° installer et vérifier le matériel servant à l'administration d'oxygène, soit les canules nasales, les masques, les tentes, les tentes faciales et les nébulisateurs;
- 2° appliquer des techniques d'aérosolthérapie sans pression positive;
- 3° installer et vérifier le matériel servant à humidifier l'air inspiré.

Titre professionnel: «AS. étud. inh. »/«SA. r.t. stud. »

Activités professionnelles limitées en fonction des stages en milieux cliniques réussis

Preuve

- L'externe présente à l'établissement son attestation d'inscription au Registre des externes
- L'établissement peut vérifier l'inscription au Registre des externes auprès de l'OPIQ: 1 800 561-0029 ou info@opiq.qc.ca

Pour les détails:

Page web dédiée à l'externat en inhalothérapie

- L'étudiant présente son autorisation spéciale à l'établissement et s'il y a lieu, la preuve de réussite des stages
- L'établissement peut vérifier le droit d'exercice auprès de l'OPIQ: 1 800 561-0029 ou info@opig.gc.ca

Pour les détails:

Arrêté ministériel 2020-022 Arrêté ministériel 2020-034

^{*} Les établissements de santé et des services sociaux communiqueront directement avec les étudiants retenus.